

(N° 103.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 9 AOUT 1901.

Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1901.

*(Voir les nos 4 et 148, session de 1900-1901, de la Chambre
des Représentants; et 98, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Comte DE BERGEYCK, Président; STEURS, DE SPOT,
MEYERS et le Comte WERNER DE MÉRODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a voté par 67 voix contre 46 et 5 abstentions le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice en cours.

Les dépenses ordinaires prévues pour 1901 s'élèvent à fr. 49,205,370 72
Les dépenses exceptionnelles inscrites au même Budget
s'élèvent à 6,133,945 »
Soit ensemble. fr. 55,339,315 72

La différence avec le Budget de l'exercice précédent comporte une augmentation de fr. 1,011,362-03.

Étant données les propositions que le Gouvernement a soumises aux délibérations du Parlement relativement à la nouvelle organisation militaire du pays, votre Commission a pensé qu'une discussion approfondie manquerait d'intérêt et d'opportunité; elle vous propose donc à l'unanimité moins une abstention d'approuver ce Budget.

Le Rapporteur,
Comte W. DE MÉRODE.

Le Président,
Comte DE BERGEYCK.